

Projet de réaménagement du site industriel du site de Vaux-le-Pénil

Compte rendu synthétique de la réunion publique de clôture de la concertation.

SMITOM-LOMBRIC, le 20 avril 2023, 18h30.

Dans le cadre de la concertation préalable autour du projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil, une réunion publique de clôture de la concertation s'est tenue à Vaux-le-Pénil.

Le diaporama présenté lors de cette réunion est joint en annexe du présent document.

Les intervenants présents :

- Laurence **ROSSIGNOL** : Responsable valorisation organique et énergétique au SMITOM- LOMBRIC ;
- Franck **VERNIN** : Président du SMITOM-LOMBRIC ;
- Jean-Louis **EYRAUD** : Représentant de l'association Association Intercommunale pour la Protection et la Promotion de la Nature et de l'Environnement en Seine et Marne (77) ;
- Francis **REDON** : Représentant de France Nature Environnement 77 ;
- Sophie **AOUIZERATE** : Garante de la Commission nationale du Débat Public (CNDP) ;
- Jean-Claude **RUYSSCHAERT** : Garant de la CNDP ;
- Renaud **DUPUY** : Animateur, 2Concert.

Cette réunion a réuni une centaine de personnes dont des riverains et des représentants associatifs. Ce compte-rendu dresse un verbatim de la réunion.

Henri DE MEYRIGAC : Il y a une réflexion au niveau des Maires. Ça a été un échange très intéressant, en particulier sur les Maires qui étaient là, plus engagés si on peut dire, qui ont été derrière le Maire de Rubelles Françoise LEFEVRE et derrière le maire de Maincy Alain PLAISANCE. Cette réunion a fait partie de la concertation. On l'intégrera, bien sûr. Puisqu'on est dans une décision en particulier. Mais il y a eu des échanges très intéressants. Ces échanges seront intégrés à l'ensemble de la concertation. Donc nous en sommes à un point où cette concertation se termine. Je pense qu'on va vous dire un petit peu quelle va être la suite. Avant, il doit y avoir une présentation générale de la proposition de redynamisation du site et du site industriel avec la partie tri, la partie réorganisation des déchets. Ça, je pense que ça va être mieux expliqué par les exposants. Je vous remercie. Bien entendu, nous suivons très, très attentivement et de manière très engagée tout ce qui concerne la commune. Je n'en dirais pas plus. Je laisse l'organisation de la concertation se dérouler par l'intermédiaire de slide.

Je tiens à préciser qu'au niveau document, puisque j'ai lu les documents, tout ça, surtout les documents de la concertation. Je tiens à le préciser parce que je les ai lus attentivement. Je ne suis pas le seul. En particulier, ce document-là a été très, très bien fait. Merci à vous.

Renaud DUPUY : Merci. Merci, Monsieur de Meyrignac, Bonjour. Je m'appelle Renaud Dupuy. Pour ceux qui ont suivi la concertation depuis le début, vous êtes habitués à me voir puisque c'est moi qui dirige l'organisation de la concertation du SMITOM. Je vais vous donner en quelques mots le déroulé de la réunion. Comme on l'a rappelé, le cadre de la concertation, j'ai demandé aux garants de la CNDP d'expliquer le cadre de la concertation et au SMITOM de nous rappeler les grandes lignes du projet. Les documents sont à votre disposition sur le site de la concertation. On va parler de la concertation en chiffres et on va faire une synthèse rapide des avis exprimés, ce que vous avez dit. Après, pour compléter après votre avis exprimé. Après, on aura deux associations : l'AIPPNE et France Nature Environnement... Monsieur Redon qui devrait arriver là, qui ont participé à la concertation et qui ont 15 minutes chacun. Après, on aura un échange, si vous souhaitez répondre ou discuter, questionner les associations, vous pouvez le faire. Après, je vais donner la parole au Président puis à la CNDP pour conclure. Voilà. On va passer à la concertation. Le cadre, je vais demander à Monsieur RUYSSCHAERT de bien vouloir prendre la parole pour la Commission Nationale du Débat Public.

Jean-Claude RUYSSCHAERT : En rapport avec ce cadre de concertation sous l'égide de la CNDP, d'abord rappeler que cette concertation est une concertation volontaire. Elle a donc été souhaitée par le maître d'ouvrage, qui n'était pas tenu d'engager cette concertation sous l'égide de la CNDP, mais qui a souhaité le faire de façon à assurer la transparence des informations. C'est une concertation qui intervient en amont du projet. Ça signifie que le projet n'est pas totalement finalisé, qu'un certain nombre d'études sont encore en cours, que les résultats de ces études ne sont pas encore connus. En revanche, l'avantage, c'est que les options restent ouvertes, qu'il n'y a pas de décisions a priori sur le scénario du projet.

Sophie AOUIZERATE : Pour poursuivre sur ce que disaient mes collègues d'avant, en termes de modalité aussi sur cette concertation préalable, des modalités adaptées tout au long de la concertation puisqu'on a pu aussi former en tant que garants les suggestions, les propositions pour faire évoluer le processus de concertation par exemple avec la réunion qui a été organisée à Maincy, qui devrait l'être tout à fait dans cette modalité-là. Une réception de la part du SMITOM, des propositions qu'on a pu formuler et du coup, une expression large aussi des points de vue, des argumentaires. C'est vraiment notre objectif que tous les points de vue puissent s'exprimer dans le cadre de cette concertation.

On souhaite aussi, nous, en tant que garants que le processus de dialogue puisse se poursuivre jusqu'à l'enquête publique. La concertation se termine le 24 avril, lundi. Vous avez jusqu'à 21heure inclus pour participer sur le site de la concertation. Mais on formule aussi le souhait que le dialogue puisse se poursuivre au-delà de cette date-là entre toutes les personnes concernées par ce projet et puis le SMITOM. Nous, on va rédiger notre bilan. On a un mois en tant que garants. Le SMITOM a deux mois pour répondre. On souhaite que ces échanges puissent se poursuivre au-delà de ces dates. Rappeler aussi ce qu'est la concertation. La concertation n'est ni un référendum ni une pétition. Pour nous, on va s'intéresser à la qualité des argumentations, non pas à la quantité, non pas à la majorité des points de vue qui se sont exprimés, mais surtout à la qualité des arguments qui ont été fournis. On va évoquer les différents sujets, les différentes thématiques qui ont été abordés à travers toute l'expression de ces points de vue. L'idée, c'est que le public, tout le monde puisse se faire un avis grâce à l'expression de chacun Je vous remercie.

Renaud DUPUY : Merci. Merci pour cette présentation. On va continuer la réunion. On va rappeler les grandes lignes du projet très rapidement en trois slides. Je vais laisser la parole à Laurence Rossignol du SMITOM. Laurence, vous avez la parole.

Laurence ROSSIGNOL : Bonsoir à tous ! Vous pouvez faire avancer les slides. En résumé sur cette slide, les raisons et les objectifs du projet que nous avons été amenés à présenter lors de cette concertation. Tout d'abord, nous souhaitons vous rappeler, vous exposer le contexte dans lequel nous avons bâti ce projet. Tout d'abord, un contexte réglementaire. La gestion des déchets s'inscrit dans une réglementation d'abord européenne qui se décline en droit français, puis ensuite qui va se décliner au travers de documents de planification de la gestion des déchets à l'échelle régionale dans un plan régional de gestion des déchets et la production des déchets. Ça, c'est un premier point. On a un gros, gros volet réglementaire dans le cadre de la gestion des déchets. Puis on a un contexte géopolitique qui était celui qu'on a connu ces dernières années avec la volatilité des prix notamment sur l'énergie qui a impacté en fin de compte tous les prix de la consommation avec l'inflation qu'on connaît. Également on a, avec la crise énergétique, un besoin de recherche de souveraineté énergétique, donc une recherche de nouvelles sources d'énergie. Puis une approche dans un contexte territorial qui présente une certaine densité d'habitat, une évolution de la population, serait autour de 0,5% par an, et qui continue d'avoir une évolution positive, qui doit donc être intégré aux réflexions. Puis aussi un taux d'habitat vertical sur certaines communes que vous connaissez. Tous ces éléments-là ont permis d'asseoir notre réflexion et de répondre à des besoins qui étaient exprimés sur le territoire en termes de gestion des déchets. Donc ces besoins sont dans les deux pavés qui sont sur ce schéma, c'est mieux accompagner le public dans ses gestes au quotidien et notamment

dans le cadre de la réduction des déchets et puis adapter nos équipements qui maintenant ont une vingtaine d'années, adapter nos équipements pour justement avoir plus de déchets recyclables, donc je pense aux déchetteries, je pense aux centres de tri ; et puis aussi s'adapter à l'évolution des déchets tant en quantité qu'en qualité. Tout ça nous a conduit à porter un projet qui se synthétise en 5 scénarios : une nouvelle déchetterie sur Vaux-le-Pénil pour pouvoir accueillir justement un certain nombre d'autres déchets à trier séparément et à valoriser de manière spécifique, un tiers-lieu qui est un lieu qui sera destiné à faire de la communication et à changer les comportements pour aller à de la réduction de nos déchets, véritablement accompagner le changement de comportement, un nouveau centre de tri des emballages puisque celui qui existe trie les emballages, les déchets en bout de course. Pour trier l'extension des consignes de tri que vous connaissez depuis le 1^{er} janvier 2023, puisque maintenant, vous mettez tous les emballages dans votre bac jaune, il faut un outil qui nous permet d'aller plus loin dans les performances de partage et de recyclage. Ensuite, vous avez également une plateforme, un équipement qui va permettre de trier les encombrants et le tout venant de la déchetterie pour également extraire une part recyclable de ces flux. Enfin, parce qu'il y a des déchets résiduels, un projet de troisième ligne de four pour qui sera destiné à accueillir des déchets qui ont un ce qu'on appelle un pouvoir calorifique inférieur qui est plus élevé que celui des ordures ménagères et qui donc nécessitent d'avoir une technologie adaptée pour pouvoir être plus performant. Tout ça, ça s'est fait dans une logique, bien sûr environnementale, une logique économique puisqu'on se doit de vérifier la faisabilité économique des projets ; une logique de gestion patrimoniale également. On a des équipements qui sont en place. Puis une démarche aussi assez pragmatique des projets.

Ici, on a remis la slide qu'on a présentée tout au long de la concertation qui est une visualisation des espaces occupés par les différents équipements envisagés dans le scénario, je dirais, d'impact maximum. C'est des scénarios, d'où les pavés tels que vous les voyez, les emprises sont maximums sur les sites. Donc sous le pavé orange, vous avez l'usine d'incinération actuelle. Ici, l'emplacement d'un nouveau centre de tri qui nécessite le déménagement de la déchetterie que vous connaissez certainement et d'une plateforme de tri des encombrants qui est relativement sommaire. Donc la nouvelle déchetterie qui prendrait place à cet endroit et le tiers-lieu juste au-dessus pour les installations qui sont liées à la communication sur la réduction des déchets. Enfin, s'il y a troisième ligne, le centre de tri actuel étant libéré, puisque la chaîne de tri serait ici, on a un bâtiment qui pourrait servir à accueillir le projet de troisième ligne. Enfin, dans un scénario, comme je le disais, vraiment maximum, on pourrait avoir recours à une parcelle qui se situe à l'arrière de notre site actuel, qui est actuellement un espace boisé classé qui pourrait accueillir le tri performant des encombrants, là aussi, dans un scénario maximalisé. Pour finir, ce que je souhaitais aussi indiquer, c'est que là, c'est bien sûr le scénario maximum avec les implantations, je dirais les plus impactantes. Il y a eu plusieurs scénarii étudiés. Donc on ne va pas tous les rebalayer puisqu'ils ont été exposés dans le dossier de concertation, que vous pouvez encore lire le site Internet. Mais sachez que 5 principaux scénarios ont été évoqués dont des scénarios comportant une troisième ligne de four et dont des scénarios restants sur les deux lignes existantes et avec du tri des encombrants à différents stades de valorisation mais aussi sur différents lieux d'implantation. Je pense que j'ai fait le tour.

Renaud DUPUY : Merci. S'il y a des questions, on pourra revenir sur ces scénarios tout à l'heure dans le débat. Là, on va commencer la réunion de synthèse de la concertation. On va faire un petit point de ce qui a été... de la participation et de ce qui a été dit, même si ce n'est pas le bilan de la concertation, ça donne une idée. Donc la concertation en chiffres, elle a duré du 13 mars au 24 avril. Le périmètre concerné, c'était l'ensemble du territoire du SMITOM. Donc il y a eu 4 réunions publiques avec celle de ce soir. Une visite de sites, deux ateliers et deux débats publics sur le marché de Melun et à Vaux-le-Pénil. Sans compter ce soir puisqu'on ne peut pas le mettre. (*Rires*) Il y a eu 150 personnes qui ont participé globalement aux temps d'échange qui sont venues me rencontrer. Il y a eu 735 visiteurs hier soir sur le site Internet, différents. Il y a 11 internautes qui ont posé une question. Il y a 82 internautes qui ont formulé une contribution. Pas ce soir, hier soir. La concertation se terminant le 24 avril, il y aura certainement d'autres contributions.

Alors c'étaient des avis exprimés. Ce n'est pas le bilan des garants. Les garants font leur propre bilan. Donc ils ont vu ce qu'on a publié mais ce n'est pas leur bilan. C'est juste ce qui a pu se dire pendant le débat. On pourra peut-être le compléter ce soir en disant : « Il y avait ça aussi, ça aussi » à la concertation ; ce n'est pas exhaustif. C'est une super initiative pour la vie du citoyen qui nous a permis de s'exprimer. « Est-ce que tout est bouclé ? » C'est une question qui a été posée ? « Est-ce que tout est décidé à l'avance ? » Les garants nous ont dit qu'effectivement, dans 6 affaires sur 10, il n'y avait pas de changement. Mais 4 sur 10, il peut y avoir un changement. Donc c'est grâce à nous, grâce à vos avis. Mais c'est juste l'inverse. C'est ce que la personne a lu parce que ça, c'est quelque chose qui est sur le site. Donc globalement, les gens ont adhéré aux principes qu'il y a eu une concertation organisée. Donc de nombreuses participations. On aurait pu en faire des pages et des pages parce qu'il y a énormément de choses là-dessus. Mais une histoire qui est toujours très présente. Ça, vous l'avez dit, il y a beaucoup de contributions sur site, il y a beaucoup d'avis. La santé des personnes vivant à Maincy a déjà un lourd tribut sur ce plan. Les habitants de Vaux-le-Pénil ont subi les désastres de l'ancien incinérateur, avec un taux de dioxyde 200 fois supérieur, histoire locale qui est extrêmement présente, que vous nous avez rappelée de manière très régulière. Globalement, méconnaissances du SMITOM et on l'a vu quand on a fait les micro-trottoirs. Globalement, les gens qu'on a rencontrés ou même sur les contributions, on le voit, avec une méconnaissance un petit peu de la gestion des déchets en disant : « Les nouvelles consignes de tri facilitent la vie des éboueurs. » Ce n'est pas exactement ça. Mais c'est un petit peu ce qui sort de la concertation. Un consensus sur la nécessité de poursuivre les efforts en matière de prévention et de recyclage. Tout ce qui concerne la prévention et le recyclage, centre de tri est une bonne chose. C'est là-dessus qu'il faut porter nos efforts : optimisant le tri en formant les intéressés, même si c'est rappeler dans la concertation, on voit bien que dans la réalité, ce n'est pas tout à fait ça. Donc il faut d'abord recycler et faire de la prévention. C'est ce que vous nous avez dit régulièrement à toutes les réunions et notamment lors de l'atelier de prévention. Comme on a pu voir notamment à Besançon avec l'intervenant qu'on a pu entendre, vous nous avez demandé de faire intervenir l'intervenant de Besançon. On l'a fait venir pour qu'il vous explique sa situation.

Des oppositions au sujet de la troisième ligne, on va y revenir. Ça a été ça, contre ce projet de complexe aux portes de Maincy qui contribue à concentrer la pollution. « Je suis contre la troisième ligne ». « Si je comprends bien, la troisième ligne va servir à accueillir des déchets venant d'autres territoires. En tout cas, je suis contre ». À Besançon, ils ont tenu à fermer une ligne pour limiter la forte production des déchets. Sur le fond, une opposition à cette troisième ligne aussi à cause de l'impact potentiel sur la santé. : « L'augmentation de rejet dans l'atmosphère, même contrôlé, constitue un risque pour la population riveraine sur

l'environnement », « je refuse de contribuer au réchauffement climatique », « ce projet va encore plus polluer nos terres, et elles le sont déjà », « Que va-t-on laisser à nos enfants ?! »

Donc à la fois des oppositions mais aussi des craintes ou des oppositions liées à l'impact sur la santé des populations riveraines. Des inquiétudes sur l'augmentation du trafic routier, pas uniquement lié à la troisième ligne. Le nombre de camions nécessaires à la rotation des déchets produira une augmentation de trafic. « Je suis contre ce projet qui va nous apporter des nuisances, la fois sur le centre de tri et sur la troisième ligne en disant : « L'augmentation va amener des nuisances. » Et cela sera lié à l'augmentation du périmètre de ramassage lié au nombre de communes ou communautés de communes. Donc des craintes là-dessus de manière assez forte. Sur les nuisances sonores, « Je suis nouvel arrivant sur la commune de Maincy, je ne comprends pas pourquoi apparemment on entend des bruits gênants des incinérateurs ? » Plus de camions, donc plus de bruits. En développant l'activité sur le site, ça peut générer du bruit. Au-delà de l'impact, aussi des craintes sur la qualité de vie avec des nuisances sonores.

Le SMITOM ne communique jamais sur des émissions de carbone. Les activités sont quand même productrices de grande quantité de CO₂, sur le fait déjà existant, mais dans le cadre d'une troisième ligne, les rejets de CO₂ justifie-t-elle un nouvel incinérateur ?

Des réserves sur l'alimentation du réseau de chaleur de Melun puisqu'on avait expliqué dans le dossier que l'augmentation des incinérateurs et de leur capacité, c'est pour fournir de la vapeur supplémentaire au réseau de chaleur de Melun. « Je suis d'accord avec l'exposition du principe. Mais dans ce cas, il faut privilégier une autre énergie, géothermique demain ». « Ce n'est pas de l'incinération. Avant d'augmenter le réseau de chaleur, il faudrait commencer par mieux isoler les bâtiments, c'est-à-dire une remise en cause clairement de l'alimentation et de l'opportunité même pour certains de réseaux de chaleur ». Des interrogations concernent le modèle économique du projet qui sont montées progressivement pendant la concertation. « Avez-vous des informations sur l'augmentation de la TGAP, sur la mise en place d'une potentielle taxe carbone dans l'économie du projet ? » « je suis contre la troisième ligne d'incinération à cause de ses nuisances et de l'aggravation du risque industriel de l'usine et l'équilibre économique », « pouvez-vous préciser l'équilibre économique du projet ? » Les contributions sont extrêmement fortes, là, sur le site, sur cette question.

Voilà les grandes thématiques qui ont été abordées. Ce n'est pas exhaustif. Bien évidemment, vous avez tous la parole dans ce temps d'échange. Vous avez eu la présentation de la concertation, la présentation des grandes lignes du projet. Ce qui s'est dit jusqu'à aujourd'hui dans les différentes instances sur le site et tout ça, l'objectif de la réunion de synthèse, c'est de continuer à vous entendre sur cette question-là, peut-être par des compléments et tout ça. Avant de passer la parole aux associations qui ont participé à la concertation, qui font un petit peu leur bilan, leur contribution. Vous avez la parole. Juste, les débats sont enregistrés. Parce qu'on fait un compte-rendu exhaustif littéral. Vous pouvez prendre la parole. On a une petite demi-heure tranquillement avant de passer la parole aux associations. Voilà. On prend le micro. Restez là-bas. On arrive avec le micro. Il n'y a pas de soucis. Monsieur d'abord. Restez à votre place. Ce n'est pas un souci. Parlez, par contre, dans le micro.

Jean-Jacques : Bonjour. Je m'appelle Jean-Jacques. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes ici qui me connaissent. Je suis déjà intervenu à la réunion de mercredi dernier à Maincy. Je vois que vous avez effectivement fait un petit compte-rendu des commentaires que nous avons portés sur la boîte de mails, qui n'est pas du tout sympathique d'ailleurs et particulièrement rébarbatif. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui sont venues en demandant si j'aime l'être humain. Ce que je vais dire, c'est que j'ai parfaitement relu, compris que le potentiel de l'usine va être augmenté, pour traiter des déchets qui ne sont pas de l'agglomération. C'est-à-dire que les déchets venant, je dirais précédemment de Fonju et qui vont être traités maintenant ici. Je vous rappelle que pour Maincy, on dit et qu'on va encore, encore et encore augmenter notre production. Je pense qu'un incinérateur propre, ça n'existe pas. Le premier qu'on a eu était tellement propre, qu'on aurait pu l'installer en centre-ville. On sait ce qui s'est passé sur Maincy, avec un taux de dioxine deux fois supérieur à ce qui serait normal d'accepter à Maincy, déjà très fortement affectée par la santé. On n'a pas fait d'étude épidémiologique pour le cancer, etc. Je pense que beaucoup d'entre nous ont été touchés dans leur chair, dans leur corps. Ce qu'on ne voudrait pas, c'est que nos enfants, nos petits-enfants continuent effectivement à avoir ce taux de pollution. Parce que vous parlez au passé de l'incinérateur. Nous, on parle encore au présent parce que la production, on l'a chez nous. On l'a. On l'a pour une centaine d'années. Je vais faire court parce qu'il y a d'autres personnes qui veulent s'exprimer. Je vais essayer de faire court. Curieusement, à midi, enfin, à midi, à 13h, mais le magazine de la santé parlait de la production des incinérateurs en Ile-de-France. La recommandation de l'Office Régional de Santé, de ne pas consommer de l'herbe et ne surtout ne consommer pas des œufs. Il ne faut pas consommer des œufs. Il ne faut pas consommer de la salade. On parle de CO2, on parle dioxines et furanes, on parle d'autres choses. Mais peut-être qu'il y a d'autres métaux lourds qui passent dans les fils et puis de... on verra ce qui va se passer dans 20 ans, dans 30 ans. Moi, je suis très inquiet Mais je suis très inquiet pour nos enfants et nos petits-enfants. Moi, quand même pour mes enfants ne veulent plus habiter à Maincy quand moi, je partirai. Je pense que Maincy, c'est une perle sacrée mais c'est une perle qui est abîmée, abîmée.

Intervenant : Madame, allez-y.

Intervenant : Bonjour. Pardon, je suis arrivée un petit peu en retard. J'ai entendu la précédente intervention où une personne disait que les remarques seraient jugées à partir de leur qualité. Donc j'aimerais savoir ce que vous entendez par la « qualité des remarques ». Je trouve ça pour le moins insultant.

Jean-Claude RUYSSCHAERT : Alors vous me permettez de répondre tout de suite ? Ce n'est pas la qualité de la réponse qu'on disait. C'est de dire : « On ne peut pas prendre en compte le fait de dire : ' Je suis contre.' » Ce qui nous importe dans le bilan, c'est « Je suis contre pour

telle raison. » Quels sont les arguments qui font que je suis contre le projet ? Quand on parlait de qualité d'argument, c'est ça en fait. C'est de fournir des éléments. Sophie a expliqué que la concertation, ce n'est pas un référendum ou une pétition. C'est un échange d'arguments étayés qui permet d'engager un débat et une discussion. C'est l'esprit dans lequel on a souhaité que cette concertation se passe en ouvrant la voie effectivement, à d'autres intervenants que le SMITOM. Ça va de soi. Que chacun puisse présenter les arguments. Ce sont ces arguments-là que nous allons transcrire dans notre bilan. On n'est pas sur un référendum. On est vraiment sur un échange d'arguments. En revanche, des arguments qu'on souhaite développer sont parfaitement recevables. C'est un argumentaire. Donc on va le prendre en compte dans la transcription de cette concertation. J'espère avoir répondu à votre question.

Intervenant : Moi, j'ai cru comprendre que la politique était que c'était du décentralisé. Quelle est la raison qui fait que vous essayez de décentraliser tous les déchets ici ?

Renaud DUPUY : Peut-être que je vais demander au SMITOM de répondre. Peut-être qu'est-ce qui fait aujourd'hui qu'on a tendance à regrouper. On répond à la question. Après, je vous donne la parole, Madame. Allez-y, Laurence.

Laurence ROSSIGNOL : Je vais répondre sur la base de document évoqué aussi tout à l'heure dans la présentation : la gestion des déchets. Ce sont aussi les éléments de l'organisation de la gestion des déchets qui se jouent dans des documents de planification, comme le Plan Régional Déchets. Le Plan Régional Déchets définit, on vous donne les organisations sur le nombre d'installations qui sont implantées ou qui vont devoir s'implanter à l'échelle du territoire francilien. Mais c'est partout pareil en France. Effectivement, on a des usines qui vont accueillir les déchets d'un certain périmètre. Ici, au sein du SMITOM, effectivement, on traite les déchets d'un périmètre de 63 communes - on l'a évoqué - mais aussi des déchets qui peuvent provenir de territoires voisins qui n'ont pas la taille critique pour avoir leur propre outil de traitement. Ça s'inscrit dans un principe de solidarité territoriale qui fait qu'effectivement, dans des petites communautés de communes qui peuvent être à proximité du SMITOM, eh bien, qui n'auraient pas la dimension ou la quantité de déchets suffisantes pour avoir leur propre outil. Donc ce serait trop cher pour eux.

Intervenant : Actuellement, les déchets qui étaient traités ailleurs qu'à Vaux-le-Pénil, on va arrêter de les traiter localement ?

Laurence ROSSIGNOL : Alors il y a une personne dans l'assistance qui l'a évoqué. Effectivement, le Plan Régional Déchets prévoit notamment la fermeture de capacité d'enfouissement des déchets à terme. À l'horizon 2031, il y a un contexte très important des capacités d'enfouissement des déchets ménagers à l'échelle 2030. Donc effectivement, oui, des déchets qui, à l'origine, trouvent un point de chute, vont être sans solution.

Intervenant : Bonjour. Moi, j'avais plusieurs petites questions. C'était la première réunion que je fais. Je n'étais pas au courant de tout ce qui s'est passé avant. Moi, ma question, c'est : est-ce que vous avez tenu compte des objectifs climatiques, de réduction de CO2 dans vos réflexions, mais aussi des pics de pollution qui sont régulièrement dépassés en région parisienne et dans notre zone ? J'ai aussi une autre question sur les autres moyens en fait de gérer le déchet. Est-ce que vous avez pensé aller plus loin dans la sensibilisation et à mettre peut-être un peu plus on va dire la pression sur les usagers ? Je sais que ça se fait parfois dans d'autres pays. C'est une question très ouverte. Peut-être en réorganisant les tournées. J'ai entendu ça tout à l'heure. Ou dans d'autres pays, il y a sûrement des retours qui peuvent être intéressants à avoir. Pareil, j'avais la même question que Monsieur : Pourquoi ne pas repartir les UVE, un peu plus largement sur les territoires ? Est-ce que vous avez tenu compte aussi de l'organisation des habitations. Parce que je sais qu'il y a quand même pas mal d'immeubles d'habitation autour de l'UVE. Est-ce que vous avez tenu compte de ça ? Voilà.

Laurence ROSSIGNOL : Je vais déjà répondre peut-être au dernier point qui concernait la localisation de l'usine d'incinération et le fait que ce projet de troisième ligne s'inscrive sur le même site. Je reviens au plan régional. Ce plan régional, il dit quoi ? Il dit : « Plus de nouveaux sites d'incinération. Plus aucun site d'incinération ne sera autorisé. Plus aucun nouveau site. » Par contre, s'il y a des capacités supplémentaires à installer, ça se fera sur les sites existants. Voilà ce que dit le plan régional à l'heure actuelle. Donc c'est soit effectivement, il y a une troisième ligne sur le site de Vaux-le-Pénil, soit il n'y aura pas d'autres sites de créés, de nouveaux sites ailleurs sur notre commune.

Renaud DUPUY : Première question de Madame où elle disait : « Est-ce qu'on a imaginé la mesure la plus coercitive en gros pour... » je ne sais pas si c'est bon mot. Mais plus violent pour réduire les déchets des gens, c'est...

Laurence ROSSIGNOL : Non. Par contre, ce qui est important et c'est vrai qu'on n'a pas une occasion, là, de le développer. On l'a développé dans d'autres réunions, c'est toute notre réflexion, il s'inscrit bien évidemment dans ce qui s'impose de toute façon aux collectivités territoriales, c'est la hiérarchie des modes de traitement, c'est-à-dire qu'on commence par réduire les déchets, à inciter à ne pas produire de déchet. Puis ensuite, on cherche à le valoriser,

aux mieux les déchets pour ensuite avoir un déchet résiduel. Donc ces éléments-là, ils font partie du projet, ces éléments de recherche de maximisation de la prévention mais aussi de la valorisation matière des déchets, c'est une imposition réglementaire mais c'est aussi une volonté du syndicat de s'inscrire dans cette démarche-là. Le projet aussi est un pari puisqu'au travers de la nouvelle déchetterie, au travers du tiers-lieu, au travers du nouveau centre de tri, on va principalement aller travailler ces deux axes-là : prévention, valorisation maximisée.

Nathalie BEAULNES SERENI : Bonsoir. Nathalie Beaulnes-Sereni conseillère départementale de Melun. J'ai trois questions. La première : est-ce qu'il a été envisagé de ne pas faire cet agrandissement du site de Vaux-le-Pénil ? Il existe dans un environnement assez proche des sites qui ont encore des disponibilités. Pourquoi on n'a pas éventuellement fait appel à ces sites ? Ma deuxième question concerne le tiers-lieu. Vous savez tous où se situe l'UVE. Est-ce que vous avez prévu des accès facilités pour que les gens puissent venir sur ce tiers-lieu qui est quand même très éloigné de tout centre-ville ? Ma troisième question est : Quel est l'équilibre financier du projet ? Quelles vont être les conséquences pour les administrés et pour les communes participantes ? Merci.

Laurence ROSSIGNOL : L'alternative principale, c'est de ne pas faire. C'est-à-dire on reste sur les deux lignes actuelles. Effectivement, sur un autre lieu, en tout cas, si on avait envisagé de faire sur une autre commune du syndicat, ça n'est pas possible. Ça serait totalement de toute façon refusé. Sur le tiers-lieu des accès...

Intervenant : Ce n'était pas ma question. Ce n'était pas : Est-ce qu'on peut faire un autre lieu ? Est-ce qu'on ne peut pas utiliser les lieux existants ? Je pense, par exemple, à Pithiviers, ils ont encore des capacités. Est-ce qu'on les a sollicités ?

Laurence ROSSIGNOL : Non, très sincèrement. On ne les a pas sollicités. Mais c'est quand même très éloigné de notre territoire. En termes de transport et de timing, sur la route, ça représentait aussi un effet CO2 et gaz à effet de serre qui serait, à mon avis, assez important. Mais, effectivement, ça n'a pas été envisagé. Pour le tiers-lieu, les accès seront. Oui, c'est une réflexion, bien sûr, qu'on a eue. On a sollicité à ce titre le département pour avoir une réflexion sur une liaison de bus et des liaisons de bus qui permettraient de desservir l'extension de la zone industrielle dans sa globalité mais particulièrement l'accès au tiers-lieu. Le tiers-lieu comporte les places de stationnement qui sont nécessaires à l'accueil de visiteurs, à l'accueil des

personnes qui pourraient le faire vivre aussi. Puisque c'est principalement aussi les associations qui pourront venir faire vivre ce tiers-lieu.

Renaud DUPUY : Dernière question : sur le coût.

Laurence ROSSIGNOL : Déjà, dans le dossier de concertation, vous avez des évaluations financières. Elles ont été faites dans le cadre des études de faisabilité. Donc elles ont été faites principalement en 2021. Comme on a eu aussi, vous a expliqué lors de nos différents échanges, les coûts finaux, nous ne les avons pas. Nous ne les avons pas parce qu'effectivement, ce sont les offres des opérateurs qui vont candidater au renouvellement du contrat d'exploitation qui nous les fournit. Donc on se reposera très concrètement la question de l'équilibre financier et la faisabilité quand on aura ces ordres définitifs. Sur l'équilibre financier sur l'impact sur l'utilisateur, la pratique qui a conduit également une réflexion, c'est, vous disiez le moindre impact ou le non-impact sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Jean-Yves : Bonjour. Je suis Jean-Yves. J'habite Vaux-le-Pénil. Moi, j'ai deux ou trois petites questions à vous poser concernant la place laissée à la démocratie dans toute cette consultation. Puisque j'ai cru comprendre d'après ce que disait Monsieur tout à l'heure que ça permettait aux citoyens de se faire un avis. Une fois qu'on se sera fait un avis, qu'est-ce que vous allez en faire de cet avis ? Puisqu'on parle de ne pas faire de référendum, enfin, de consultation citoyenne, par exemple. La deuxième chose, c'est juste un peu humoristique par rapport à ce qui s'est dit tout à l'heure sur les histoires de poules. C'est que le SMITOM propose de nous donner des poules. Puis là, le Maire nous interdit de manger leurs œufs. Un tel humour qui porte à réflexion quand même sur des choses qui ont été réfléchies, pensées en amont. Puis la troisième, je l'ai perdue mais peut-être que le temps où vous allez répondre à la première question... Quelle place va être donnée aux citoyens dans ces décisions ?

Jean-Claude RUYSSCHAERT : Dans le cadre d'une concertation, ça a pu être évoqué tout à l'heure, le fait qu'on avait un processus continu. C'est-à-dire que vous avez exprimé les avis, les arguments. On transmet [effectivement] le bilan et un certain nombre de recommandations. On va le faire au maître d'ouvrage qui ensuite décide en toute connaissance de cause. C'est-à-dire que nous ne prenons pas position sur l'opportunité ou la non-opportunité du projet. On lui donne des éléments que vous avez bien voulu en faire des arguments : pour ou contre le projet ou toute une partie du projet. Ensuite, il y a tout un processus d'autorisation qui va conduire jusqu'à, si le maître d'ouvrage se poursuit, sans problème, jusqu'à ce qu'on appelle la déclaration d'utilité publique où là, en revanche, le commissaire enquêteur qui sera nommé pour conduire cette enquête publique, lui, il donne un avis en opportunité. Lors de cette enquête publique, tous les éléments que nous avons transcrits dans le bilan sont communiqués. Donc nous n'avons pas, dans le cadre de la concertation, par la loi, entre guillemets, la possibilité d'orienter le projet vers tel ou tel sens. On a la possibilité effectivement de donner, de transcrire vos arguments en faveur ou en défaveur d'un certain nombre d'éléments du projet. Ensuite, c'est la responsabilité du maître d'ouvrage de les suivre ou de ne pas les suivre. En revanche,

la chose qu'il doit faire, c'est expliciter ses choix. C'est-à-dire à l'issue du bilan, il va prendre une décision. Il va expliquer pourquoi il a pris cette décision, quels sont les éléments qui sont entrés en ligne de compte dans ses choix. Ensuite, effectivement, on pourrait lui contester, bien entendu, dans le débat public, voire en concertation quand lorsque ce sera le cas.

Intervenant : C'est une remarque encore une fois, c'est qu'on demande toujours aux usagers, nous, de faire des efforts concernant le tri, les emballages, etc. Moi, quand je regarde ma poubelle, les emballages que je trie, me sont pour la plupart imposés. Vous faites des choses en direction du SMITOM. Mais est-ce que vous faites des choses en direction des industriels, de la grande distribution qui viseraient à diminuer tous ces déchets qui atterrissent dans nos poubelles et qu'on est obligé de trier, pour qu'ils soient ensuite brûler.

Intervenant : Alors peut-être sur cette question, est-ce que le SMITOM ou d'autres syndicats agissent sur la réduction des déchets produits des industriels ?

Laurence ROSSIGNOL : C'est très difficile, cette question. Puisqu'effectivement, la décision de mettre sur le marché un certain nombre d'emballages, elle émane donc des industriels qui veulent vendre leurs produits. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'effectivement, les collectivités comme le SMITOM, généralement adhèrent à une association ou plusieurs associations qui font valoir justement ces éléments-là en disant : « Nous, on est en bout de chaîne. On récupère tous ces emballages et ça a un coût. » Quand vous disiez : « L'utilisateur, il n'a pas obligatoirement choisi d'avoir un ou deux ou trois emballages pour envelopper les produits qu'il achète. » Mais par contre, il les a dans sa poubelle. Donc ces associations essaient de faire peser sur les industriels via les ministères pour que les industriels mènent aussi des politiques de réduction du poids unitaire au moins de leurs emballages. C'est ce que vous pouvez observer sur emballages plastiques. Leur poids a très nettement diminué depuis une dizaine d'années. Par contre, le nombre, la quantité d'emballage n'a pas diminué. Mais parfois, le poids unitaire de chacun d'entre eux a diminué. C'est compliqué. On obtient, ça, c'est pour terminer, quand un metteur en marché décide de mettre une bouteille en plastique rouge sur le marché, nous, on a subi. C'est clairement un emballage qu'on a du mal à capter parce que les machines de tri n'arrivent pas à les reconnaître.

Intervenant : Moi, je vais revenir sur le problème qu'on a connu après le premier incinérateur qui nous a pollués. Moi, ce que je trouve vraiment curieux, c'est qu'on ait maintenu un incinérateur ici. Que vous fassiez tout ce que vous voulez, du tri, ici, ça se comprend. Par contre, conserver un incinérateur et augmenter sa capacité, non, vous expliquez que vous ne pouvez pas le faire ailleurs. Si vous voulez limiter le nombre d'usines d'incinération, à ce moment-là, ne la maintenez pas ici. Appliquez. Faites... Vous pouvez le faire ailleurs. Vous avez 63 communes. Vous tournez une fois, régulièrement, de temps en temps sur les autres communes, que tout le monde en profite. Mais conservez, pourrir l'environnement comme vous le faites, mais c'est criminel. Franchement. Donc moi, ce que je vous suggère, ce n'est pas compliqué, l'incinérateur et vous le déplacez dans les 63 communes. Vous le laissez 15 jours

ici, 15 jours-là. Vous savez faire tout ça, c'est une question de logistique. Vous êtes les rois de la logistique. Donc moi, je vous conseille d'y réfléchir deux minutes. Puis surtout allez dépolluer. Moi, je vous demande d'aller dépolluer même Vaux-le-Pénil parce que nous, on ne l'a pas cité. Parce que les vents, comme je suis en ville, ils ne s'arrêtent pas à Maincy ni à Vaux-le-Pénil. Aujourd'hui, les vents étaient nord-est. Ils étaient directs sur nous. En plus, quand on voit les cheminées qui sont en activités et que ça pète dans tous les sens, vous les faites travailler la nuit pour cacher vos fumées, mais attendez, il faut arrêter. Il faut arrêter. Il faut dépolluer !

Renaud DUPUY : Monsieur là-bas. Monsieur... voilà. Et après, Madame. Et après, Messieurs. Après, on va passer la parole aux associations. Après, on va passer la parole aux associations. Allez-y.

Franck VERNIN : Franck Vernin, président du SMITOM-LOMBRIC. Alors je ne vous répondrai pas sur l'ancienne incinérateur. Sachez que le SMITOM-LOMBRIC, ce n'est pas le SIGUAM Deux syndicats différents. L'opération dont vous parlez, c'est l'opération du SIGUAM, syndicat qui a opéré jusqu'à la fin des années 90, qui a été arrêté par le préfet à l'époque. Il y a eu un procès. Il y a eu une condamnation qui a été reprise à l'époque par l'agglomération de Melun de Seine. L'agglomération Val de Seine a été condamnée et a payé les pénalités qui ont été jugées et actées. Le SMITOM-LOMBRIC, le syndicat a 25 ans à peu près aujourd'hui, mes prédécesseurs ainsi que les collaborateurs qui ont précédé et les équipes aujourd'hui se sont rattachés à être exemplaires, à telle enseigne que nous publions tous les mois son bulletin de santé de l'incinérateur, du syndicat et qui est diffusé aux associations, aux Mairies et public. En 20 ans, puisque le site a maintenant une vingtaine d'années, il n'y a pas eu d'accident. Bien évidemment, nous sommes attentifs à qu'il y ait notamment une mesure des fumées en continu, c'est-à-dire pas par étape. C'est mesuré continuellement pour pouvoir nous assurer, vous assurer que cet incinérateur est bon, aux normes des seuils. Voilà pour les éléments.

Quant à la dépollution, ça ne peut pas être une compétence du SMITOM-LOMBRIC, pour répondre à la question de compétence des-uns et des-autres. À ce titre d'ailleurs, il me semble que la Mairie de Maincy est en procès avec l'État pour cette dépollution.

Je le signale également que nous avons souhaité, SMITOM-LOMBRIC, avoir connaissance des études qui ont été faites il y a une vingtaine d'années notamment par la Mairie de Maincy, l'arrêté préfectoral qui dit que les œufs ne sont pas consommables, etc. Nous n'avons pas ces éléments-là pour permettre eux aussi de faire avancer les éléments. Nous sommes prêts aussi à reprendre les analyses de sol pour savoir, 20 ans plus tard, ce qui s'est passé par rapport à ce qui a été trouvé là il y a 20 ans. Ce que vous annoncez, c'est peut-être vrai, c'est peut-être faux. Je n'en sais rien puisqu'on n'a pas les éléments qui permettraient de faire le point zéro. Aujourd'hui, voilà où nous en sommes.

Renaud DUPUY : On va prendre 4 interventions rapides avant de donner la parole aux associations. Monsieur puis, Madame. Monsieur d'abord.

Julien : Merci. Julien, de la commune de Vaux-le-Pénil. C'est une question qui intéresse l'ensemble des citoyens puisque nous sommes mis à contribution à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. D'ailleurs, cette taxe augmente cette année. Donc c'est un débat qui intéresse évidemment les questions écologiques mais aussi financière. Deuxièmement, mais vu l'historique qu'il y a sur le sujet, vous consacrez un débat quand même assez court, moi, je trouve, sur cette affaire parce que vous avez la communauté d'agglomération qui a été condamnée, qui a fait appel d'ailleurs, qui a été à nouveau condamnée à une peine quand même assez légère. Compte tenu de cet historique, on ne peut pas prendre à la légère. Il y a quand même des gens qui sont morts dans cette affaire. Désolé pour l'atmosphère. Mais ce n'est quand même pas une petite histoire. Donc il y a encore de gens malades qui sont subis ces conséquences. Donc il y a évidemment une méfiance. Malgré toutes les cibles que vous dites, etc., Monsieur Vernin, et c'est vrai, il y a une méfiance extrême là-dessus. Je pense que ça doit être entendu. Troisièmement, ça a été dit tout à l'heure, mais il y a quand même une question qui jamais mis sur la table : le déchet est une marchandise aujourd'hui. Il sert à faire du fric pour les industriels. On met le maximum de déchets qui va ensuite être brûlé et nous polluer. On interroge toujours l'aval. Jamais l'amont. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, plus il y a de déchets, plus on brûle. Ça, là-dessus, si on ne réagit pas, on n'a pas fini de construire des incinérateurs. Ensuite, moi, je crois que votre tiers-lieu, là, que ça soit un joli emballage, que ça soit un peu une carotte pour nous faire avaler tout le reste, dont on ne veut pas.

Ensuite, le dernier point que je voulais dire, est, il me semble avoir rien compris ça, vous dites en somme que finalement, il y a une alternative, c'est de ne pas construire cet incinérateur nouveau. Donc ce qui veut dire que c'est sérieusement envisagé aujourd'hui. Il y a autre chose qui m'a frappé quand je regarde les contributions que vous avez projetées tout à l'heure au début, on n'est pas les seuls défavorables au projet. Est-ce qu'il y en a eu des gens, aux concertations, qui vous ont dit : « Ah ! Moi, je suis favorable à ce projet. » Ça, c'est une vraie question aussi. Est-ce que vous confirmez donc aujourd'hui que l'alternative, c'est de ne pas construire. Donc si l'alternative, c'est de ne pas construire, autant que la concertation s'arrête et qu'effectivement, on ne construise pas. Puisque c'est envisagé déjà avant même de le faire. Ça veut dire que c'est possible. Merci.

Renaud DUPUY : Juste une précision depuis début de la concertation, les 5 scénarios sont présentés depuis le début. Donc la concertation, ce n'est pas un plébiscite pour ou contre la troisième ligne. C'est un débat sur les scénarios.

Intervenant : Avec la possibilité de ne pas faire.

Renaud DUPUY : Mais ça fait partie des scénarios. Il y a deux scénarios sur lesquels, je vous le rappelle, il y a deux scénarios qui portent sur les deux lignes. Il y a trois scénarios avec la troisième ligne. Mais ça existe depuis le début, je pense. Laurence.

Laurence ROSSIGNOL : Oui. Juste un complément, c'est qu'effectivement, dans le cadre de la concertation, d'ailleurs je ne pense pas qu'elle se passe généralement comme ça, un peu partout en France. Effectivement, il y a un projet. Mais on se doit d'analyser le scénario de l'inaction également pour montrer quels peuvent être ses impacts tant en termes de conséquence technique qu'en termes de conséquence économique. Donc c'est ce qui a été fait. Donc effectivement, tout est exposé dans les dossiers.

Renaud DUPUY : Il y a une autre question posée par Monsieur : on n'agit pas assez sur l'amont. Je pense qu'on avait déjà répondu. On va pouvoir prendre les interventions de Madame, de Monsieur et Monsieur devant. Puis passer sur l'association. Très rapidement. Madame, peut-être, votre intervention. Rapidement.

Françoise : Françoise. Évidemment, quand on présente un projet, tout va bien. Et quand on entend tout ce qu'on a entendu, là, ce soir, en termes de remarque, je ne peux que rejoindre ces remarques. Maintenant, j'ai vu sur le plan masse quelque chose qui m'interpelle parce qu'on a toujours tendance à passer vite. J'aimerais bien qu'on revienne sur l'état de pavé du plan masse, s'il vous plaît.

Intervenant : Voilà. On ne sait pas du tout le four, le troisième four, qui est une formule rare mais quand on voit déjà ce qui avait été proposé, au début des années 90 et puis ce qui a été réellement construit, on se demande quelle allure aura ce troisième four. Ça, c'est une question comme ça. Sur le plan visuel, ça me gêne beaucoup. Sur le plan des accès, ce qui me gêne aussi, c'est ce flux incessant qu'il va y avoir sur cette zone. Ajouté au flux normal, la vie des concitoyens tout autour de cette zone. Maintenant, il y a ce quatrième pavé qui est un site de bois, boisé classé. Vous allez l'utiliser au terme ?

Laurence ROSSIGNOL : Alors plusieurs points, il y avait au moins trois points dans l'intervention. Sur le trafic, vous avez parlé de l'augmentation de trafic lié aux différents équipements qui pourraient intégrer le site.

Le SMITOM a fait faire des comptages, des études de trafics, en tout cas à un état zéro, en l'état actuel. En fait, plusieurs propositions et études pour aménager les carrefours et les accès au site sur à la fois les départementales qui nous encadrent et également pour améliorer l'accès sur le site principal, notamment en reculant le pont-bascule pour pouvoir stocker les camions, et ne

pas encombrer la voix. Donc il y a vraiment des réflexions qui ont été menées puisque la part de trafic a été identifiée en ce qui concerne celui drainé sur le projet. En ce qui concerne l'EBC, l'Espace Boisé Classé, comme je vous le disais, là où on a voulu sur cette slide, vous présenter le scénario à impact maximum. C'est une éventualité. Cet EBC effectivement, fait l'objet d'un déplacement si on devait y avoir recours avec des mesures compensatoires comme le veut la réglementation. Mais il n'est pas certain que nous ayons recours à ce procédé.

Renaud DUPUY : Voilà la réponse sur l'EBC. On va prendre une autre intervention. Après, je donne la parole aux associations.

Intervenant : Bonjour. Bonsoir. J'habite à Vaux-le-Pénil, un lotissement qui est à l'opposé de l'incinérateur. Il se trouve que j'habite sous les vents dominants comme ce soir, là. J'espère qu'ils ne vont pas brûler des nuits parce que ça sent très mauvais. Comme les gens, ils se retranchent derrière les normes. La norme « il ne faut pas que ça dépasse telle valeur ». Par contre, quand ça sent mauvais, ça sent vraiment très mauvais. Pour justifier votre troisième four, votre deuxième ligne de four, vous avez évoqué l'utilisation de chaleur pour réchauffer la géothermie.

Laurence ROSSIGNOL : Oui, c'est dans l'option.

Intervenant : Voilà. La géothermie, elle chauffe quoi à Vaux-le-Pénil ? Elle ne chauffe rien à Vaux-le-Pénil. Le réseau de géothermie à Vaux-le-Pénil, ça chauffe quoi ? C'était prévu pour chauffer la résidence du Château et l'hôpital.

Laurence ROSSIGNOL : Alors ce que vous appelez la géothermie, c'est le réseau de chaleur urbain effectivement de Melun qui est aussi en lien avec celui de Vaux-le-Pénil. Donc le réseau de chaleur urbain les plus gros, les gros, je dirais, consommateurs de l'énergie fournie par le réseau de chaleur urbain, sont les immeubles effectivement de Melun, le nouvel hôpital. Mais il y a des projets également de fourniture à d'autres usagers, à d'autres clients, y compris, je pense, sur Vaux-le-Pénil.

Intervenant : Oui. C'est qu'il y a énormément de perte tant qu'il était prévu des sources pour réchauffer le réseau parce qu'il n'y avait pas suffisamment de chaleur pour chauffer l'hôpital dans la zone... dans l'endroit où il est prévu de réchauffer.

Laurence ROSSIGNOL : Alors c'est vrai que je voulais aussi dire au niveau du réseau de chaleur urbain, il y a trois sources d'énergie. Il y a le puits de géothermie mais le puits de géothermie ne fournit pas la totalité de la chaleur nécessaire à le faire fonctionner. Ils ont ici ce qu'on appelle un projet gaz qui vient distribuer cette énergie. La chaleur en provenance de l'usine d'incinération représente à peu près une vingtaine de pour cent de l'énergie qui alimente le réseau de chaleur.

Renaud DUPUY : Merci. Merci, Monsieur. Donc on va passer... Je vous donne la parole. Je vais laisser la parole aux associations. Monsieur Eyraud pendant 15 minutes. Monsieur Redon, pendant 15 minutes.

Jean-Louis EYRAUD : Donc on a une équipe. L'association qui est l'association intercommunale pour la protection du patrimoine de la Nature et de l'environnement. Nous avons intérêt à agir sur les territoires de Vaux-le-Pénil, Maincy, et par extension sur l'ensemble du territoire. Ce soir, nous allons vous montrer que la troisième ligne de four n'est pas nécessaire et financièrement intenable car outre la production locale, elle contribue au réchauffement climatique. On ne va pas s'étendre sur la production locale. On va surtout parler de la production régionale et des conséquences que ça peut valoir sur le projet. La situation, on va commencer par la situation actuelle de l'incinérateur de Melun-Val de Seine, de Vaux-le-Pénil. Sur les plans que je vais vous présenter, vous avez avoir ici des tonnages et ici, des échelles de temps. Pour l'instant, on s'est limité sur les premières planches à 2026. Ça, c'est les quantités d'ordures ménagères traitées par incinérateur de Vaux-le-Pénil. On a une augmentation de 0,5%. Ça, c'est la capacité d'une ligne de four. Ça, c'est la capacité des deux lignes de four. Et là, il reste une les 25% de la solidarité. On a parlé de solidarité avec les autres syndicats qui incinèrent moins. Mais ça, la solidarité, on n'a jamais été contre. Dans les réunions de CSS, on a toujours insisté pour que la maintenance des fours soit prête et qu'elle soit maintenue en condition opérationnelle de manière à minimiser la production. La solidarité, il faut quand même souligner un fait qui est que le SMITOM n'a aucun contrôle dans les contraintes ici sur la qualité des ordures ménagères qu'il incinère ici, c'est-à-dire sur la qualité des tris qui avaient été fait en amont. Ça veut dire que les gens qui n'ont pas trop envie de trier leurs ordures ménagères parce que ça coûte quand même un peu. C'est difficile. Mais c'est quand même pratique de compter sur la solidarité des autres. Ici, on est sur la zone SMITOM, à 372 kg par habitant par an incinérés. Donc l'augmentation de création ne justifie pas le troisième four. On réduit très progressivement la marge et donc ici, on est au-delà de 2036 pour dépasser la capacité et ne plus avoir de marge. Donc on est très loin de remplir, avec nos ordures ménagères la capacité déjà existante. Donc maintenant, le projet du SMITOM tel qu'on vous le propose : donc on a toujours une ligne de four, deux lignes de four. Mais on en rajoute une troisième. La marge, pour Solidarité fait que c'est un four qui va être totalement dédié aux apports extérieurs. Étant donné que ce n'est pas que le SMITOM qui va remplir la troisième ligne de four puisque de toute façon, on ne remplit pas les premiers.

Alors le grand absent du dossier de SMITOM qui nous a été présenté, c'est le parcours de tri. Normalement, les normes PRGD demande un parcours de tri. Or, on n'a quasiment rien vu. On en propose un. On n'a pas cherché à voir un plan super ambitieux. On a cherché à proposer un plan qui soit comme ce que font d'autres villes, d'autres organisations, d'autres syndicats. On commence par nos 372 kg/habitant. On propose en 2025 d'être à 250 kg/habitant incinéré en

triant. Après, arrivé à 200 kg/habitant par an c'est le niveau maximum pour leur incinérateur. Là, on voit que si on trie mieux en faisant des incitations qui peuvent être des incitations un peu coercitives, c'est-à-dire en clair des ramassages des taxations au tonnage puisqu'il faut en passer par-là, on arrive à la capacité d'une ligne de four. Si on continue, à Besançon, ils en étaient à 170 kg incinéré par habitant et par an. Ça, c'est factuel parce que c'est ce qu'ils ont fait en 2019. Maintenant, ils sont plus bas. Ils sont à 155. En habitat vertical, ils sont largement en dessous. Ils sont à 130 en moyenne sur toute la zone de Besançon. Le tri peut avoir un impact plus qu'important sur les besoins en capacité d'incinération. Nous, ce qu'on attend du SMITOM, c'est l'efficacité du SMITOM, c'est le ratio, nombre de kilos incinérés par habitant et par an. Nous attendons que le SMITOM obtienne comme d'autres syndicats un label d'engagement de condition écologique qui existe, un label de territoire engagé. Donc il y a encore toute une politique à mettre en place sur ce sujet. Les deux grandes sources de gain pour le SMITOM, il y a l'habitat vertical, parce qu'on sait très bien qu'en habitat vertical, on trie beaucoup moins et il suffit d'une personne pour pourrir toute la poubelle de tous les habitants de l'habitat.

Ensuite, l'autre grande source, ce sont les industriels, donc ce qu'on appelle les DAE, les Déchets d'Activité des Entreprises, qui sont les résidus très sensibles. Les chefs d'entreprise ont une attitude assez rationnelle qui font un tri beaucoup plus efficace. Ça ne veut pas dire que dans les autres pavillonnaires, il n'y a rien à faire. On a tous quelque chose à faire. Avec un parcours de tri qui reprend les meilleures pratiques, on peut fonctionner qu'avec deux fours et n'incinérer comme à Besançon. Ils ont demandé de l'argent à l'Europe. Pour cela, ils ont fait un dossier complet sur ce qu'ils allaient faire, les moyens qu'ils allaient mettre en place, ou qu'ils gardent les effectifs, les méthodes qu'ils allaient mettre en place, qui est très intéressant. Donc ça, c'est ce qu'ils ont fait au départ de leur projet il y a une dizaine d'années. Mais depuis, ils ont un retour d'expérience qui est intéressant. Puis il n'y a pas que Besançon. Il y a Rennes. Il y a Grenoble. Il y a d'autres villes.

Renaud DUPUY : Il vous reste 5 minutes pour passer à Monsieur Eyraud.

Jean-Louis EYRAUD : On peut s'inspirer de Besançon. Comme on a parlé de Fonju, Fonju, il y avait 2 000 tonnes incinérées à Fonju et que ça ne disparaît pas à un coup de baguette magique. Fonju, les tonnages enfouis, ils sont apparus quand même d'un coup de baguette magique. Entre 2012 et 2014, on enfouissait dans les 1 000 ou 30 000 tonnes. On était passé par surprise en 2015 et 2016 à 2 000 tonnes. Puis tout d'un coup, ça s'est bien rattrapé. La question, c'est : D'où ça vient ? Ce qu'on sait, c'est qu'on a quand même un bon quart qui est en dehors de la Seine et Marne. Le reste, comme on a un incinérateur sur la zone de SMITOM, ça a peu de chance de venir du SMITOM. Peu de chance aussi d'être trié. Sur ces 59 000 tonnes, on doit pouvoir, avec un outil efficace, diviser par deux ou trois des tonnages incinérés. On s'est passé d'un enfouissement à Fonju pendant des années, quel est le niveau de tri ? On peut réduire par réduire par deux ou trois et ne pas avoir besoin de cette troisième ligne pour traiter les déchets qu'on ne peut plus enfouir. Il y a une pollution locale. Il y a eu un communiqué de l'ARS et un arrêté municipal, ce n'est pas un arrêté préfectoral. Il y a aussi la production globale, le réchauffement climatique. Presque tout le monde fait des efforts. Ça va continuer. Tout le monde faisait des efforts. Là, par contre, vous avez un tableau où il y a les différents contributeurs et les baisses de CO2 rejetés dans l'atmosphère suivant les différents... par rapport à 2016. Donc l'industrie de l'énergie a fait quand même un peu d'efforts : -18%.

L'industrie de construction, un peu moins de 16%. Les transports ensuite ont ainsi de fait centraliser les déchets. Donc le fait qu'on centralise les déchets, c'est moins de 5%. Donc plus à venir, les autres vont continuer à faire des efforts même le transport, ça va être plus rien du tout. Ce qui va émerger en contributeur de CO2 dans l'atmosphère, c'est le traitement des déchets, et en particulier l'incinération. Donc on va être forcé à demander beaucoup plus d'efforts à l'incinération que ce qu'on demande aujourd'hui. Le traitement des déchets n'est pas à la hauteur des enjeux problématiques. La preuve, c'est qu'on rajoute encore des capacités d'incinération. Parmi les contributeurs, il va devenir de plus en plus prépondérant dans les émissions de CO2. Il y a un chiffre à retenir, c'est une tonne de CO2. Une tonne incinérée, vous avez 1,11 tonne de CO2 émis en moyenne. Là, j'ai encore forcé le trait, c'est la moyenne française actuelle. On parle de coefficients qui vont jusqu'à 1,7 tonne de CO2 émis par tonne de déchets industriels. Donc je n'ai pas non plus les chiffres. Mais je pense que vous allez voir ensuite les quelques planches qui lui sont très conservatifs. On a vu les capacités d'incinération traduites en tonnes de CO2 émis. On voit qu'ils ont fait un parcours de tri. On a un gain chaque année qui est important. Si on fait le cumul en 2050 puisque l'objectif de l'Europe, c'est en 2050, on économise 4 millions de tonnes de CO2 si on ne fait pas le troisième four et qu'on se bouge un peu pour trier. Donc trier et ne pas faire... Le troisième four, c'est économiser non seulement 4 millions de tonnes de CO2 mais aussi à minima 220 millions d'euros de taxe carbone, et encore si c'est fixé à 55 € la tonne de carbone. Pourquoi on parle de taxe ? Parce que ça, ça parle à un certain nombre de gens qui ont décidé ou non de la troisième ligne de four. Donc la taxe générale des activités polluantes a déjà beaucoup augmenté mais elle est favorable. Le SMITOM a une vision jusqu'en 2025. Voilà, c'est 15 euros la tonne en 2025. La TGAP qui est vécue va augmenter mais ne pas voir que ce qui a augmenté et/ou vont augmenter, c'est faire un déni de réalité. L'Europe prévoit pour la France des scénarios qui vont être la tonne à 27 €. Là, je ne force pas les chiffres. C'est une affaire un peu compliquée, que juste ce scénario. Pour l'instant, on est sur un scénario à 55 € la tonne. Mais les scénarios à 90 € la tonne et après, des scénarios à 100 à 120 € la tonne. Les chiffres, c'est des chiffres quand même à peu près conservatifs et on ne peut pas croire à la stabilité des taxes sur la durée. Pour les financiers, c'est des actifs. Des actifs toxiques. C'est-à-dire des choses plus vous les faites fonctionner plus ça coûte cher. Pour mémoire, la France étant en inaction climatique, la pression pour supprimer les incinérateurs va augmenter. L'aspect financier n'est pas le seul en cause, même si on ne veut pas payer des taxes carbonées. Pour terminer, j'ai pris une planche qui un peu compliquée qui pourtant parle d'elle-même. Ici, on a les différents scénarios du GIEC : très fort, fort, intermédiaire, bas et très bas et selon une échelle de couleurs qui sont ici. Ce qui nous intéresse, c'est ça. Les gens qui vont décider, ils sont à peu près dans cette zone-là. Ils ont 50 ou 60 ans, peut-être un peu moins. Ici, vous avez les gens qui sont nés en 80. Ici, vous avez des gens qui sont nés en 1950. Et ici, vous avez des gens qui sont nés en 2020. Des gens qui vont décider, qui vont connaître le réchauffement climatique pas très fort parce qu'on n'en est qu'au début. Au maximum, à partir de maintenant, ça va être 50 ans ou plus. Par contre, ces gens-là, les gens qui vont décider, ils gardent aussi des écoles. Les enfants en 2023 qui sont dans les écoles maternelles, eux, ils vont connaître pendant toute leur vie, ils vont connaître le réchauffement climatique. Ils vont atteindre des niveaux qui sont bien supérieurs à ceux qu'ont arrêté les décideurs. C'est pour eux qu'on décide de ce qu'on peut faire. Qu'est-ce qu'un enfant qui est né aujourd'hui va penser à demain ? Il y en a encore une. Il y a encore cette troisième ligne de four mais n'est pas nécessaire. Elle est financièrement intenable. Elle favorise la production locale de et participe au réchauffement climatique. On fait tous des petits gestes pour limiter le réchauffement climatique. Même si ce n'est pas dans sa troisième ligne de four, nos enfants vous en remercieront plus tard. Je vous remercie de votre attention.

Renaud DUPUY : France Nature Environnement qui a participé lui aussi à la concertation. Juste le temps qu'on installe son PowerPoint. Voilà. Juste le temps de l'installation. Il y a un petit décalage. On va y arriver. Ça vient. Voilà. Monsieur, je vous donne le micro.

France REDON : Je suis Francis REDON de l'association Seine-Saint-Denis. Mais cette association milite avec une forte identité. Par rapport à France Nature Environnement 77 on a beaucoup travaillé, il y a trois, quatre ans sur ce qu'on appelle le PRPGD, Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets. En fait, on a mis le doigt en Seine-Saint-Denis très tôt dans les déchets parce qu'on a vu un certain nombre de projets sur le territoire qui ne nous ont pas plu, en particulier ce qu'on appelle des TMB, Traitement Mécano biologique. Ça veut dire qu'on a des industriels qui sont très forts, qui vous disent : « Ne cherchez plus votre poubelle. Amenez-la chez nous. Pour nous, on se débrouille pour faire du tri, pour faire de la méthanisation, pour faire de l'énergie », il y en a un d'ailleurs à Varennes-Jarcy. La collectivité envoie un certain nombre de déchets là-bas. On verra que ce n'est pas quand même terrible dans le terme d'efficacité. Je vais plutôt me pencher sur les indicateurs sur lesquels on travaille, si les collectivités travaillent bien, si on applique vraiment la réglementation, si les lois sont respectées, par rapport à ça, on travaille en particulier avec un organisme en Ile-de-France qui s'appelait le l'Observatoire Régional de Déchets qui travaille pour savoir quelles sont les collectivités, les départements qui travaillent bien et ceux qui travaillent moins bien. Là, on peut faire des efforts. Ici évidemment un élément qui est important, c'est ce qu'on appelle le rapport d'activité qui fait un bilan de ce qui s'est passé. C'est un rapport d'activité avec les acronymes qui par moments sont très lourds mais qui sont largement utilisés dans ces documents. Par exemple, les DMA, ce sont ce qu'on appelle les Déchets Ménagers Assimilés. En fait, les DMA, ce sont les ordures ménagères résiduelles, donc des emballages, ce qu'on appelle chez nous la poubelle jaune, les déchets encombrants et les déchets verts, ce que vous générez dans votre jardin, que vous mettez par moments dans votre trottoir qui sont ramassés en porte à porte. Tout ça, ça fait partie de ce qu'on appelle les Déchets Ménagers Assimilés, sur lesquels on a des indicateurs qui sont plus ou moins pertinents, sur lesquels on travaille. Je vais encore vous parler d'acronyme mais c'est une loi qui a été votée et qui prescrit en 2030 de diminuer ce tonnage de DMA, un tonnage qu'on exprime en kilo par habitant et qui demande aux syndicats de faire en sorte qu'en 2030, on ait 15% de diminution sur ces déchets par rapport à une base qu'on a fixée en 2010.

Sur les rapports d'activités du SMITOM, j'ai fait un certain nombre de calculs qui montrent, qui nous donnent en fait les éléments du SMITOM en 2021. En 2021, le SMITOM a produit 521 kg par habitant de déchet. La moyenne en Ile-de-France est 490 kg. Déjà, il y a un écart qu'il faut comprendre pour savoir comment on peut le réduire. Par rapport à ça et ce qui se passe en Ile-de-France. Se fixer la date de 2020 ici, le SMITOM produit 522 kg en Seine-et-Marne, 502 en Ile-de-France, 452. Pourquoi est-ce que c'est plus que la moyenne en Seine-et-Marne ? Puis on est quand même à 70 kg, il faut quand même essayer de mesurer quels sont les efforts qu'on a à faire, nous, en tant que citoyens mais également les efforts qu'a à faire le syndicat sur tout le territoire.

Si on veut faire respecter les objectifs de réduction on a quand même de très gros efforts à faire. Simplement pour dire que le SMITOM collecte 90 000 tonnes à peu près d'ordures ménagères. Sur ces 90 000 tonnes, 73 000 sont incinérés et 17 000 sont envoyés à l'extérieur du territoire. Ce document-là que vous avez vu dans le dossier de concertation est particulièrement intéressant parce qu'il nous montre que si on fait correctement nos gestes de tri, si on applique

correctement les règles on peut diminuer de manière forte les déchets. On a en vert ce qu'on appelle les bio déchets si on les enlève de poubelle on peut économiser jusqu'à 40 kg en faisant du compost.

Quand on fait une synthèse de ça à l'horizon 2030, on pourrait estimer que l'incinérateur va accueillir autour de 70 000 tonnes. Donc on a encore de la marge. Il faut également développer La tarification incitative. Il faut s'appuyer sur l'exemple de Besançon que l'on a vu en visioconférence, ils sont passés de 216 kg par habitant à 131 kg par habitants entre 2010 et 2022. Je voudrais également vous parler de Toulouse, sur ce territoire vient de se terminer une concertation durant laquelle, le syndicat de déchets s'est engagé à réduire les déchets de 251 kg en 2020 à 203 kg en 2030, ce qui a permis de réduire le projet d'incinérateur de 300 000 tonnes à 240 000 tonnes.

Globalement on se rend compte que si la volonté politique existe, on peut y arriver et donc réduire les déchets et limiter la création d'équipements nouveaux.

Merci

Intervenant : Merci.

(Applaudissements)

Renaud DUPUY: Est-ce vous savez pourquoi, on est passé de près 300 000 tonnes à 240 000 tonnes surtout pas parce que ce sont des performances comme vous affichez mais parce que le syndicat toulousain a décidé de ne plus prendre les déchets qui provenait du département des hautes Pyrénées et du gers.

Intervenant : Si j'ai bien compris, on a parlé d'enquête qui était publique. Est-ce que c'est une enquête décisionnaire, premièrement ? Comment peut-elle donner un accord dans la mesure où il n'y a pas besoin de troisième ligne ? Merci.

Intervenant : Juste un point : l'enquête est publique. C'est une enquête publique, au moment où le projet est finalisé. D'ailleurs c'est le SMITOM qui portait son projet. À un moment donné, il faut une autorisation administrative pour mettre en œuvre ce projet. Ce projet sera soumis à

enquête publique. Lors d'une enquête publique, un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête est désignée. Cette commission d'enquête doit donner un avis, en disant : « Oui, il faut suivre l'avis favorable à ce projet. Avis défavorable, avis favorable avec réserve. » Ensuite, effectivement, l'autorité en charge de délivrer l'autorisation, la Préfecture en l'espèce, déclare quand même d'utilité publique ou pas le projet. Parce que sur le processus... Mais on n'est pas encore sur ce stade-là encore. Monsieur.

Intervenant : D'après mes souvenirs professionnels, je crois savoir que dans les déchets, c'est une installation placée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation qui, quand on va faire une modification, c'est un projet de modification, dans lequel on aurait indiqué pour quelle raison on souhaite le modifier. Dans ce cas-là, c'est pour traiter les déchets que nous produisons, nous, habitants de la région. Il y a un commissaire enquêteur qui est désigné, qui doit tenir des permanences sur l'ensemble des communes qui sont concernées par le projet. Tout le monde peut mettre son avis. Ensuite, il y a le résultat de l'enquête. J'ai cru comprendre que ce n'était pas encore le cas, qu'il n'y avait pas encore de dossier de modification de l'installation.

Intervenant : En fait, elle est déjà en cours de modification.

Intervenant : Ensuite, deuxième chose, quand on parle de kilo de déchets par habitant, si on parle de solidarité, on doit ajouter les habitants vis-à-vis de qui on est solidaire. Dans ce cas-là, ça diminue le ratio, me semble-t-il. Ensuite, une autre chose que j'ai entendue tout à l'heure en parlant des conducteurs des industriels sur des salons, parcs, donc le nombre de déchets et le kilo de déchets. Je crois savoir, d'après les professionnels, que quand on fait une première mise en marché, c'est-à-dire que quand on fabrique en France, ou quand on importe, on paie une taxe sur le volume et sur le poids des déchets. Donc de ça, j'en conclus que l'intérêt de l'industriel ou de l'importateur, c'est d'avoir le moins d'emballage possible. Je vous remercie pour votre attention.

Intervenant : Merci. J'ai vu une autre main tout à l'heure là-bas. Non ? Monsieur après. Allez-y.

Madame ARGENTIN : Bonsoir. Je suis Madame Argentin. Je suis élue sur la commune de Maincy. Moi, je souhaiterais, on a beaucoup discuté de ce projet, c'est vrai qu'on a du mal à se faire comprendre parce qu'à chaque fois, on nous pose l'incinérateur d'avant avec effectivement, le projet d'aujourd'hui. Je pense qu'effectivement, ce sont deux choses différentes. Ces deux choses sont étroitement liées. Ce soir, je pense que l'implantation de cet incinérateur n'est pas une implantation quelconque. Elle porte en elle-même cette histoire. Je trouve que c'est intéressant d'arrêter de les opposer, surtout qu'effectivement, la commune est actuellement en procès par rapport à tout cet air qui est pollué chez nous et tout ce résidu qui

reste encore à Maincy, il y a également, on n'est pas comme à Tchernobyl où le nuage n'a pas dépassé les frontières de la France. Je pense que les territoires pollués sont beaucoup plus larges que notre commune. Donc ça aussi, et c'est important lors d'une réunion, on a dit que j'espère qu'elle sera mise en place, que l'analyse va être faite sur l'ensemble des terres qui potentiellement recouvertes par ces courants forts. Là, c'est la première chose. La deuxième chose, je pense que – ça a été évoqué plusieurs fois – mais c'est cette notion de fuite en avant parce qu'effectivement, si l'incinérateur, il va y avoir le conventionnement pour pouvoir valoriser l'énergie et valoriser la chaleur transmise, à un moment donné, il va bien falloir tenir là, enfin, vous allez devoir tenir vos engagements par rapport à ces conventions sur le fait de maintenir l'électricité fournie et la chaleur fournie. Or, si on est logique avec nous-mêmes et si le tri – et ça, majoritairement, surtout avec la nouvelle consigne de tri – fonctionne tel qu'on le souhaite, à terme, ce tri va diminuer les choses à incinérer. Donc il va falloir qu'on augmente le territoire où on va falloir aller chercher ces déchets pour pouvoir continuer à les alimenter. C'est vrai que là, il y a vraiment une question de logique qu'il va falloir creuser parce que cette problématique-là, cette espèce de fuite en avant, mathématiquement, je ne vois pas comment on peut faire différemment. Or, nous, ce qu'on souhaite, effectivement, c'est éventuellement rénover les deux cheminées qui sont existantes pour qu'elles continuent à de moins en moins polluer. Mais si elles polluent peu, ça se rajoute à cette pollution résiduelle. Je garde toujours en mémoire parce que la norme n'est qu'une norme. En tout cas, l'incinérateur, ce n'est pas une pépinière. Donc ça, ça continuera à polluer. Donc déjà, effectivement, sur cette pollution, il va y avoir ces deux cheminées. Puis effectivement, réfléchir peut-être différemment sur ce projet. Merci.

Renaud DUPUY : on va peut-être répondre à cette question, Laurence. Je vous redonne le micro, sur la question de l'engagement à fournir plus d'électricité ou toujours autant d'électricité ou de vapeur.

Laurence ROSSIGNOL : Sur l'électricité produite, effectivement, l'usine valorise déjà l'énergie. Donc elle fournit de l'électricité sur le réseau. On réinjecte l'électricité turbinée sur le réseau. Si le réseau de chaleur de Melun a des besoins, notamment internes, eh bien, on fournit de la chaleur au réseau de chaleur. Donc au niveau de la chaleur, on répond aux besoins du réseau, c'est-à-dire que si le climat est plus chaud et que les habitants ont besoin de moins chauffer, alors on fournit moins de chaleur au réseau. On a toujours la possibilité de réinjecter l'électricité produite sur le réseau de chaleur.

Intervenant : La question, si vous pouvez répondre à la question de Madame, sur le tonnage des déchets, quel est l'engagement que l'on a par rapport à l'énergie...

Intervenant : Si effectivement, on est pour moins de MWh, il y a moins de MWh revendu à l'EDF.

Intervenant : Bonjour. Je suis habitant de Vaux-le-Pénil. Avant, j'ai été habitant de Livry sur Seine.. Du coup, c'était un petit peu plus loin quand même l'incinérateur. Mais quand on voit les informations de l'ARS du jour, on se dit : « Finalement, la distance compte peu que... » Je vous remercie beaucoup pour tous ces échanges. Pour les associations qui ont passé du temps sur ces sujets. Madame, au début, parlait de réglementation. Elle doit être beaucoup mieux avisée que moi sur les projections qu'on peut faire pour l'avenir. A priori, si j'ai bien compris, les réglementations vont vers la réduction de l'enfouissement et la réduction des émissions avec les incinérateurs. Donc là, je comprends les échanges de ce soir qu'il peut y avoir une pression à court terme ou à moyen terme sur la volonté éventuellement d'augmenter parce qu'on a une installation de ces performances sur place, sa capacité. On voit bien – mais Madame peut-être ne sera pas d'accord dessus – qu'on va quand même à l'encontre du bon sens. C'est-à-dire que la démonstration montre que la troisième tranche, bientôt sera remise en question, même si elle est construite et si elle a fait son travail, et que bientôt, il y a de fortes chances qu'elle soit remise en question et qu'elle soit interdite par la réglementation. Vous avez exercé une pression sur cette installation. Moi, c'est un petit peu la conclusion que je tire ce soir de tous ces échanges. Mais Madame va pouvoir nous dire comment elle voit les projections de la réglementation européenne.

Intervenant : La vision de Monsieur, c'est est-ce que demain on va fermer des incinérateurs ?

Intervenant : Est-ce qu'on peut tenir compte de l'évolution de la population ?

Laurence Rossignol : Dans le projet, on a pris en compte l'évolution de la population et également des actions de prévention. Le fait que la collecte sélective et le geste de tri des habitants va s'améliorer. La composition des objets que vous avez chacun dans votre poubelle jaune qui va être augmenté. Tout ça, ça a été pris en compte dans les évolutions des gisements qui servent à dimensionner ou à évoluer la capacité future des installations. Donc la réglementation, pour vous donner une idée de certains projets, les associations l'ont aussi très bien fait, c'est qu'effectivement, la réglementation va vers une demande de plusieurs réductions de déchets, plus de valorisation, plus de tri mais aussi de meilleures performances au niveau de la valorisation énergétique sur les installations existantes et un développement de ce qu'on appelle les énergies renouvelables de récupération, donc tout ce qui va être chaleur dédiée au réseau de chaleur. Par ailleurs, la réglementation – effectivement, Monsieur Eyraud l'a aussi rappelé – il y a une fiscalité, notamment la taxe générale sur les activités polluantes qui a une courbe de progression jusqu'en 2025. On n'a pas de projection après, effectivement, qui montre une évolution très importante de la taxe sur de l'enfouissement. Donc on va vers une réduction plutôt des tonnages d'enfouis. La démarche, elle est également dans ce sens, dans le cadre des textes de loi, mais aussi du Plan Régional Déchets qui incite et qui projette des fermetures de capacité d'enfouissement. Parallèlement, pour revenir sur le projet, la troisième ligne qui fait, qui est dimensionné pour 53 000 tonnes entrantes, n'accueillerait que les déchets du SMITOM et de son partenaire le SIVOM. C'est-à-dire que ce sont des déchets qui seraient issus justement à la fois du tri des emballages, du tri des encombrants, ça veut dire que les encombrants

actuellement qui sont accueillis un peu en vrac mais qui sont assez peu valorisés, l'idée au travers de la plateforme de tri des encombrants, c'est de mettre en place quelque chose de plus poussé et qui dit mettre un truc plus poussé dit on augmente effectivement, la part valorisable sous forme d'énergie, la part matière et qu'on diminue la part des encombrants qui sont orientés vers l'enfouissement. C'est une histoire aussi de valorisation, de psychologie de valorisation des flux qui vont entrer. Pour aussi compléter sur la taxation au CO2, c'est aussi une des mesures effectivement à prendre en compte.

Bernard : On entend ? J'ai un peu la voix rouée parce que ce n'est pas facile de parler devant une personne, et puis un tel niveau d'étude. Je m'appelle Bernard. Je suis président d'une petite association issue de Seine et Marne. Il y a 25 ans, déjà, à l'époque, nous disions pourquoi construire en tant qu'un deuxième incinérateur ? Pour par-dessus, celui qui était déjà pollué. Donc c'était une des raisons qui font qu'aujourd'hui, on a tendance à créer des organismes polluants là où il y a déjà de la pollution. Mais ce n'est pas la seule raison. L'autre raison qui fait qu'on se rajoute les problèmes en problèmes, c'est parce qu'on pense qu'il y aura moins de résistance là où il y a déjà effectivement, des sites existants. Mais il y a des décisions machiavéliques qui font qu'on a calculé la capacité de résistance d'une société par rapport aux nuisances qu'elle subit. Aujourd'hui, nous vivons dans un système à bout de souffle mais qui fait tout ce qu'il peut pour continuer à durer dans ce fameux développement durable dont on a rabâché pendant longtemps qu'il fallait le faire durer, nous empêchant de réfléchir sur le fond qui était en fait notre développement. Aujourd'hui, quel prix sommes-nous prêts à payer pour continuer ce genre d'erreurs à plusieurs reprises ? Mais il faut que vous sachiez, et nous savons tous que pour continuer notre mode de vie, nous détruisons l'ensemble de la planète et nous faisons souffrir à la fois les mères, les pères et tous les hommes partout qui irriguent notre richesse en Occident. Je n'ai pas de solution. Je vous remercie d'avoir accepté mon petit discours. Ce n'était pas facile.

(Applaudissements)

Renaud DUPUY : Merci. A ce stade-là. Je vais passer d'abord la parole au Président pour nous donner les enseignements pour la suite des prochaines étapes qu'est-ce qui va se passer demain ? Je passerai après la parole aux garants pour conclure ce temps de concertation. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Franck VERNIN : Merci. Vous avez vu que nous avons eu des étapes importantes, des étapes durant lesquelles nous sommes allés vous consulter, vous interroger. Vous avez contribué à nous faire réfléchir. Alors, le 24 mai au plus tard, les garants qui sont ici présents devront donner un bilan de cette concertation. Le 24 juillet au plus tard, le SMITOM-LOMBRIC fera également le bilan de cette concertation, 24 juillet, le SMITOM-LOMBRIC rendra sa copie., le SMITOM-LOMBRIC a 25 ans d'existence. L'usine de Vaux-le-Pénil a pas mal d'années le fonctionnement. Nous arrivons au bout de la DSP, la Délégation de Service Public. C'est-à-dire le délégataire, celui qui exploite les installations arrive en fin de contrat en 2024, l'année prochaine. C'est important parce que ça oriente aussi les décisions qu'on doit prendre pour permettre aux opérateurs de répondre à un appel d'offres, à des appels d'offres. L'offre globale

prenait en charge l'incinérateur, les déchets sur le territoire, les quais de transfert, le centre de traitement des déchets. Tout ceci va être segmenté pour permettre d'avoir des opérateurs nombreux. Ensuite, les élus du territoire SMITOM-LOMBRIC, on n'est pas tous des assassins. Je pense qu'on est un peu responsables, et que son espace-temps est située à la frontière d'orange rouge pour travailler pour les générations futures, bien évidemment, la vision qui est la nôtre est partagée avec la vôtre sur ce schéma. Je précise que les collaborateurs non plus, je pense qu'ils travaillent avec beaucoup d'enthousiasme de cœur et de volonté de bien faire. Le SMITOM-LOMBRIC va devoir prendre des décisions. À l'issue de cette concertation, les élus qui vous représentent vont devoir décider du futur du SMITOM-LOMBRIC. Vous avez vu qu'il y a plusieurs scénarios. Nous avons essayé de balayer au maximum quelles pouvaient être les hypothèses plausibles, réalisables, pour l'avenir, ou les prochaines années relativement. Ces scénarios, Ils peuvent bien évidemment évoluer. Ça, ce n'est pas uniquement le Président qui prend la décision. Ce sont les élus qui vont être également interrogés sur l'avenir de ce SMITOM-LOMBRIC et des installations qui sont les nôtres. Quelle que soit la décision qui sera prise, ou les décisions qui suivront, la volonté – et vous avez remarqué, je pense, ça ne vous a pas échappé – que c'est une démarche volontaire, qui n'est pas obligatoire. Mais c'est une volonté de pouvoir venir à votre rencontre et de prendre votre avis, la température. Et ce n'est pas facile. Puisque l'histoire, on ne l'a pas oubliée. On est pour la plupart issus du territoire. On n'a pas oublié. On n'a pas occulté. On a pris des éléments en compte dans cette démarche qui est quand même complexe, c'est parce que nous veillons de ne pas reproduire les erreurs. Quelles que soient les décisions qui sont prises, pour ceux qui vont continuer à dialoguer, il nous paraît important de pouvoir à un moment dialoguer. Ce syndicat, ce n'est pas un syndicat de techniciens ou d'élus. Dans les critères de décision, beaucoup de choses ont été dites. Tout d'abord, l'absence de bilan carbone. Il sera bien évidemment intégré. Vous avez raison, il y a au moins un élément sur lequel il faut qu'on réfléchisse et qu'on prenne en compte dans nos réflexions, la fiscalité qui est importante et bien évidemment le bilan pour l'environnement de notre territoire et plus largement de notre planète, que vous avez rappelé, Monsieur.

Les technologies, elles évoluent. Elles évoluent assez rapidement. Bien évidemment, on prend en compte les technologies qui sont à notre disposition pour prendre ces décisions, les meilleures technologies qui soient fiables. On a parlé bien évidemment du réseau de chauffage urbain de Vaux-le-Pénit. Donc il y a une volonté de développer ces réseaux qui ont un intérêt notamment sur le territoire puisqu'ils sont alimentés en partie par la géothermie et en partie par la vapeur produite par l'UVE. et de pouvoir donc voir si ces réseaux peuvent être interconnectés. On a parlé un peu d'argent, Bien évidemment, cet élément-là est à prendre en compte puisque c'est une dépense importante pour les ménages. On analysera également les arguments des participants l'ensemble de vos arguments. C'est normal. Mais ça va alimenter notre réflexion pour ces décisions, qu'elles soient les plus nourries par vos retours. Voilà à peu près le fil conducteur et la route qui est tracée pour les équipes du SMITOM-LOMBRIC dans les semaines qui vont venir.

Renaud DUPUY : Merci, Monsieur le Président. Donc comme il se doit, je vais laisser la parole aux garants pour conclure cette concertation, bien évidemment !

Jean-Claude RUYSSCAHERT : Merci. Merci à toutes, à tous ! Déjà, pour démarrer, j'aimerais bien souligner la qualité justement des arguments, des exposés et le souci aussi de

rendre accessible des données qui sont... c'est compliqué quand même au premier abord. On a vu, on a entendu tout un tas d'arguments, de points de vue et d'éléments qui ont été exposés et qui donnent à voir aussi toute la variété des points de vue justement sur les projets du SMITOM. Effectivement, on ne va pas donner notre avis sur le contenu. Par contre, on va souligner la qualité des arguments qui sont proposés. On a donné à voir toutes les thématiques, tous les sujets qui sont abordés avec les arguments qui sont exprimés. Dans le bilan qu'on va rédiger, d'ici au 24 mai, on donnera à voir tous ces éléments-là. Pour l'instant, ce qu'on tire maintenant, c'est quelques thématiques qu'on a entendues, de façon non exhaustive parce que c'est un peu une réaction à chaud puisqu'on est encore dans la concertation. Donc il y a quelques thématiques qu'on a entendues qui sont... la première, on a entendu une opposition sur la troisième ligne. Clairement. On a entendu aussi un accueil plutôt favorable et réserve sur le reste des projets d'aménagement du SMITOM. On a entendu aussi des questions d'ordre politique en fait, concernant la politique de prévention qui serait attendue à se développer. Puis aussi un projet à mettre en œuvre cette troisième ligne d'UVE.

Une autre difficulté aussi qu'on a entendue, c'est la difficulté pour harmoniser en fait la politique sur le territoire vu qu'il y a différentes compétences, différentes prises de responsabilité en fonction des échelles des collectivités qui font du coup, ce n'est pas aisé en fait d'avoir une harmonisation de la politique sur le territoire. Puis un dernier élément que je voulais souligner, c'est effectivement l'importance du passé, vous l'avez rappelé à plusieurs reprises aussi ce soir, le passé qui est toujours présent en fait. On l'entend toujours au présent effectivement dans les différents temps où vous avez pu prendre la parole. Ces éléments-là demandent du coup une certaine exigence quant à la transparence des éléments à transmettre et quant à la qualité du dialogue aussi, c'est important, je pense, de poursuivre. Votre thème, bien entendu, qui est apporté, ce n'est pas exhaustif. Donc en citer quelques-uns mais que vous avez évoqué tous les problèmes de pollution, quels qu'ils soient : NOx, CO2, nuisance sonore, etc. et leurs impacts sur la santé. Des contraintes liées à l'environnement et à la réglementation, vous l'avez déjà évoqué ce soir. On l'a abordé lors des différentes réunions. L'impact économique de la production d'énergie. On vient d'évoquer. . Puis je conclurai sur un thème qui est la cohérence, en termes de développement du territoire. Les élus sont responsables. Ils portent un certain nombre de politiques dans différents domaines. Cette cohérence avec le traitement des ordures ménagères, avec d'autres politiques de protection de l'environnement. Juste pour conclure sans aller beaucoup plus loin sur ce bilan, vous nous laissez quelques jours pour le rédiger. Je voulais simplement vous remercier tous de votre participation. Il se trouve qu'à mon âge, j'ai suivi plusieurs débats et concertations. On disait que le projet était très ouvert, carte sur la table. Ce qui est relativement rare dans une concertation publique. Puis il faut interroger l'opportunité. C'est difficile d'intervenir quand on est au bout du processus, là, on est encore en amont ce qui est un avantage certain. Ce que je voulais souligner aussi, et je remercie le SMITOM et son assistant, le maître d'ouvrage, c'est l'ouverture d'esprit et une capacité à écouter d'autres points de vue. Là aussi, l'intérêt de cette concertation, c'est d'avoir des points de vue différents de ceux du maître d'ouvrage et suffisamment argumentés pour pouvoir effectivement en tirer un certain nombre d'enseignements. Merci pour toutes ces quelques soirées passées ensemble. Rendez-vous dans un mois. Ce fut un plaisir pour nous en tout cas.

Renaud DUPUY : Pour rappel, le site Internet est toujours ouvert. Donc vous pouvez aller et consulter, jusqu'au 24 avril à minuit. Puis, on va remercier toute l'équipe qui a participé la concertation pour la qualité des échanges qu'on a eus et des soirées passées ensemble sur le

sujet qui jamais n'était facile à aborder. Donc on vous remercie, on vous remercie d'être là ce soir. On vous souhaite une excellente soirée et un très bon week-end. Merci.